

*Réunion du 31 mars 2016*

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil seize, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2016

**PRESENTS** : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, MM CHATELIER, Mmes CHAUVIN, HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, BONNEAU.

**EXCUSES** : MM GIRARD, GELEBART, Mme FOREST.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

---

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE ROBIN**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété du Consorts ROBIN sise rue Nationale.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE BARRETEAU**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété du Consorts BARRETEAU, située rue de l'Eglise.

**MARCHE REFECTION RESEAUX RUE DU MOULIN**

Avant de refaire la voirie de la rue du Moulin, il s'est avéré nécessaire de réhabiliter les réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées. Après consultation, le Conseil Municipal attribue les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1 : remplacement de la canalisation Eaux Usées et Eaux Pluviales :  
Entreprise ASA TP, pour un montant de 52 630.60 €HT.

Lot 2 : contrôle des réseaux :  
Entreprise SPI2C, pour un montant de 1 691.64 € HT.

**APPROBATION DU PROGRAMME POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE A FALLERON**

L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a établi un programme pour le projet de restructuration et l'extension du Foyer Rural de Falleron.

Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Travaux de mise en conformité nécessaires (accessibilité, sécurité, électricité, etc...)
- Rénovation de la salle existante,
- Amélioration des performances thermiques du bâti et réfection de la couverture,
- Création d'une scène (type à définir en fonction du projet retenu) et de loges,

- Mise en conformité de l'office,
- Réalisation de sanitaires adaptés et réglementaires,
- Réalisation d'un Hall/Bar (avec possibilité d'une utilisation simultanée avec la salle),
- Réalisation de divers locaux de rangement et de stockage,
- Amélioration de la lisibilité générale du bâtiment et de ses accès.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le programme présenté par Monsieur le Maire pour un montant estimatif des travaux de 766 750.00 € HT.

### **MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE DANS LE CADRE DE L'ECO-PASS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VENDEE**

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre l'aide financière « Eco-PASS » qui consiste en une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée par la Commune à hauteur de 1 500 € et de 1 500 € par le Conseil Départemental de Vendée pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- Les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro,
- L'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
  - De 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
  - De 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels.

### **MISE EN PLACE D'UNE AIDE FINANCIERE ATTRIBUEE DANS LE CADRE D'UN PASSEPORT POUR L'ACCESSION**

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre l'aide financière « passeport pour l'accession » qui consiste en une aide forfaitaire de 1 500 € attribuée par la Commune pour la construction d'un logement neuf, sous réserve des conditions suivantes :

- les ressources ne devront pas dépasser les plafonds de ressources PTZ,
- être primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale),
- construire un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur la Commune.

### **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 111 000 € pour le Budget Général et 22 500 € pour le Budget d'Assainissement.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR SEJOURS LINGUISTIQUES**

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la demande de subvention pour aider au financement de séjours linguistiques en Angleterre et en Espagne.

**IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DE GESTION ET DE COMMUNICATION  
RELATIFS A LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION  
SMART GRID VENDEE**

Dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie, et suite aux recommandations du Grenelle de l'Environnement, le Gouvernement a décidé la création d'un fonds de soutien à la mise au point de démonstrateurs de recherche en nouvelles technologies de l'énergie.

Le consortium « Smart Grid Vendée », coordonné par le SyDEV en partenariat avec ERDF, RTE, ASTOM GRID, COFELY INEO, LEGRAND, ACTILITY et le CNAM, est lauréat de cet appel à projet. Le démonstrateur « Smart Grid Vendée » nécessite la mise en œuvre d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité sur les bâtiments ou l'éclairage public, et la Commune de FALLERON a été retenue par le SyDEV pour l'implantation de ces équipements, cette action n'occasionnant pas de coût à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité dans le cadre de l'expérimentation Smart Grid Vendée.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ACTIVITES DU RELAIS  
ASSISTANTES MATERNELLES**

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par la Communauté de Communes du Pays de Palluau pour la mise à disposition de locaux dans le cadre des animations « matinées d'éveil » organisées par le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le).

A FALLERON, le 6 avril 2016

**Le Maire,  
Gérard TENAUD**